



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

AGRI • NUMÉRO 100 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 30 mai 2018

Président

M. Pat Finnigan

Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le mercredi 30 mai 2018

• (1610)

[Français]

Le président (M. Pat Finnigan (Miramichi—Grand Lake, Lib.)): Bienvenue à tous.

[Traduction]

Notre étude porte sur les progrès de la technologie et de la recherche dans le secteur agricole pouvant favoriser les exportations canadiennes.

Nous recevons M. Serge Buy, qui est directeur général de l'Institut agricole du Canada.

J'espère avoir bien prononcé votre nom.

M. Serge Buy (directeur général, Institut agricole du Canada): Oui.

Le président: Nous recevons également M. Brian Innes, qui est vice-président des affaires publiques pour le Conseil canadien du canola.

Nous allons commencer par entendre vos discours préliminaires. Vous disposez de sept minutes.

Allez-y, monsieur Buy.

M. Serge Buy: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je suis heureux d'être ici aujourd'hui. Je tiens à souligner que le ministre est au Texas. Je crois qu'on a publié un communiqué de presse au sujet du partenariat entre le Canada et le Texas pour l'agriculture, qui mentionne que le Texas importe plus de 831 millions de dollars de biens agricoles, ce qui démontre l'importance du secteur agricole. Je consacrerai une bonne partie de mon exposé à cela et je vous parlerai aussi de la façon dont l'innovation et la recherche peuvent accroître ces exportations.

L'Institut agricole du Canada, l'IAC, a été fondé il y a près de 100 ans, en 1920, dans le but d'unir les voix de la recherche et de l'innovation intersectorielles au Canada. Nous faisons la promotion de la recherche agricole, nous diffusons l'information et nous créons des liens internationaux.

Au cours de vos récents déplacements, vous avez constaté que les innovations et les nouvelles technologies rendaient le secteur agricole du Canada plus efficace et augmentaient la valeur des produits.

Avec ses exportations d'une valeur de 56 milliards de dollars par année, le Canada est le cinquième plus grand exportateur de produits agricoles au monde. Plus de la moitié de la valeur de la production agricole primaire du Canada est exportée, et dans certains secteurs, ce chiffre est beaucoup plus élevé: 90 % de notre canola et 95 % de nos légumineuses sont exportés.

Au cours des 10 dernières années, on a déployé d'importants efforts pour ouvrir de nouveaux marchés pour les produits agricoles.

Divers accords de libre-échange ont été finalisés et entreront en vigueur ou font l'objet de négociations, et ils offrent de nombreuses possibilités pour les producteurs agricoles canadiens et l'économie du Canada en général.

Selon Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'ouverture de nouveaux marchés en 2014 a donné lieu à une augmentation des exportations de 12 % par rapport à l'année 2013. Toutefois, dans son dernier rapport, le ministère a souligné que l'augmentation des exportations de 2015 à 2016 avait été modérée dans le secteur agricole: le taux d'exportation a augmenté de 0,6 % seulement.

Les événements mondiaux et les priorités changeantes du commerce international, comme la réduction des exportations vers les États-Unis et l'augmentation des exportations vers la Chine, peuvent expliquer une partie de la situation. Toutefois, cela met en lumière un point important: les exportations agricoles du Canada diminuent.

Le Conseil consultatif en matière de croissance économique du gouvernement fédéral a fait valoir que le secteur agricole pouvait connaître une croissance durable et a fait plusieurs recommandations dans le but de réaliser son plein potentiel. Le rapport fixe un objectif ambitieux pour le Canada: passer du cinquième au deuxième rang des plus grands exportateurs du monde. À l'heure actuelle, les États-Unis sont les deuxièmes plus grands exportateurs de produits agricoles, avec un taux de 11,7 %. Le Canada représente 3,5 % de la valeur totale des exportations agricoles mondiales.

Il ne sera pas facile d'atteindre l'objectif de Dominic Barton. Toutefois, le Canada est dans une position unique et la situation représente à la fois un défi et une possibilité pour les producteurs agricoles canadiens. En investissant de façon stratégique dans la recherche et l'innovation agricoles, nous pouvons donner aux producteurs les outils dont ils ont besoin pour répondre aux demandes mondiales de l'avenir, en appuyant l'exportation canadienne et en renforçant l'économie du Canada.

Si le Canada souhaite atteindre les objectifs établis dans le rapport Barton, il devra faire de l'agriculture une priorité.

Le Canada a déjà une tradition d'excellence en matière de technologie et d'innovation agricoles.

J'ai à mes côtés le représentant de l'une des innovations agricoles les plus connues au Canada: le canola.

Les technologies serricoles, comme celles mises au point par le Centre de recherches et d'innovation de Vineland, qui est reconnu mondialement, utilisent la robotique et la technologie automatisée dans un environnement intérieur pour permettre un rendement jusqu'à sept fois plus élevé.

Dans le cadre d'un partenariat piloté par l'industrie, des scientifiques agricoles de l'Université Dalhousie ont créé l'arbre de Noël intelligent. Bien que cette innovation puisse sembler restreinte, son incidence sur le marché national et international est importante.

L'IAC et la Fondation canadienne pour l'innovation ont publié un rapport sur le système d'innovation en agriculture du Canada. Selon le rapport, si le Canada ne mise pas sur son grand potentiel d'innovation, sa production agricole ne pourra pas répondre à la demande mondiale croissante et maintenir l'élan dans le contexte de changement de l'environnement commercial international.

Vous trouverez les principales conclusions de ce rapport dans la documentation que nous avons transmise à la greffière. Je vous encourage à les lire lorsqu'elles auront été traduites.

• (1615)

Les données probantes montrent que l'investissement dans la recherche agricole présente un rapport coûts-avantages élevé, allant de 10:1 à 20:1. Toutefois, les dépenses budgétaires réservées à l'innovation agricole ne représentent que 0,046 % du PIB du Canada et sont en baisse constante depuis les 30 dernières années.

Si l'on ajoute à cela un sous-investissement chronique et systémique, on comprend qu'il aurait fallu investir davantage dans notre secteur au cours des dernières années, mais on ne peut revenir en arrière. L'IAC croit que pour que le secteur agricole du Canada réalise son plein potentiel, il faut établir un système d'innovation fort, inclusif et axé sur la demande. Pour réussir, il faut un cadre stratégique scientifique et un contexte réglementaire favorable, pour encourager l'innovation des agriculteurs et des producteurs.

Pour atteindre ces objectifs, il faut adopter une approche pangouvernementale à l'égard de l'innovation, et non une approche ministérielle. Dans certains cas, le fardeau administratif inutile — la paperasserie — nuit à la création et à l'utilisation des technologies agricoles. Le gouvernement a fait quelques pas dans la bonne direction en finançant par exemple des supergrappes d'innovation agricole, dont l'une se centre sur les protéines.

Bien que nous ne comprendrons peut-être pas tout à fait l'incidence de ces supergrappes sur le marché avant de nombreuses années, puisqu'elles en sont à leurs débuts et qu'elles n'ont pas fait l'objet d'essais, c'est un pas dans la bonne direction. Il faudrait aussi que le gouvernement tienne compte du rôle des universités et des collèges dans la recherche et l'innovation en agriculture. Non seulement les facultés d'agriculture forment-elles la prochaine génération d'innovateurs, mais elles représentent aussi une composante essentielle de la recherche et de l'innovation en agriculture au Canada. Cela signifie que pour atteindre les objectifs établis dans le rapport Barton, le gouvernement devra investir plus dans le milieu universitaire.

On ne peut ignorer l'écart entre l'innovation dans la recherche agricole ou dans les laboratoires et l'adoption ou l'utilisation des nouvelles technologies par les agriculteurs et les producteurs. Le coût est souvent un enjeu. Nous savons tous qu'il coûte plus cher d'être le premier à adopter une nouvelle technologie, mais l'un des principaux obstacles à l'adoption de ces nouvelles technologies est, dans certains cas, le manque d'accès à l'Internet à large bande dans les zones rurales. Pour que ces technologies profitent aux producteurs et améliorent nos exportations, il faut des mesures incitatives. Une chose aussi simple que l'Internet haute vitesse à large bande peut permettre à un agriculteur d'utiliser une technologie qui rend son produit plus attirant pour les marchés internationaux.

Le budget de 2018 a été désigné à titre de « budget des sciences » par de nombreuses personnes et a été applaudi par la communauté

scientifique, notamment par l'IAC. Il offre un appui important à divers travaux de recherche scientifique dans bon nombre de secteurs et à plusieurs niveaux. Nous recommandons au gouvernement d'appliquer une optique scientifique aux programmes et politiques de financement actuels, de cibler le potentiel de croissance de certains marchés internationaux et de prendre des mesures stratégiques pour harmoniser les priorités et cadres de financement de la recherche en conséquence. Ainsi, on pourrait créer un contexte attrayant pour l'investissement privé et la collaboration, des mécanismes de financements novateurs et accessibles, et un appui à l'égard de la recherche participative, du transfert des connaissances et plus.

Les avantages de l'augmentation des exportations agricoles se feront sentir dans tous les secteurs de l'économie. Une augmentation des exportations signifie de meilleurs emplois mieux rémunérés au Canada. Les technologies novatrices requises pour atteindre ces objectifs favorisent également la croissance nationale. Le Canada peut relever le défi avec brio s'il investit de façon stratégique dans la recherche et l'innovation en agriculture. L'adoption d'une approche multidimensionnelle profitera à de nombreux joueurs. Un appui aujourd'hui entraînera des avantages pour demain.

Merci beaucoup.

• (1620)

[Français]

Le président: Merci, monsieur Buy.

[Traduction]

Monsieur Innes, vous avez la parole. Vous disposez de sept minutes.

M. Brian Innes (vice-président, Affaires publiques, Conseil canadien du canola): Merci beaucoup, monsieur le président, et merci au Comité de m'avoir invité. Je suis heureux d'être ici aujourd'hui au nom du Conseil canadien du canola pour discuter des conditions nécessaires à la croissance des exportations de canola grâce à la recherche et à l'innovation.

J'aimerais tout d'abord vous parler de nous. Le Conseil canadien du canola est une organisation de chaîne de valeur qui représente l'industrie, soit les 43 000 producteurs de canola, les développeurs de semences, les transformateurs qui écrasent les graines pour en faire de l'huile destinée aux humains et du tourteau destiné au bétail et les exportateurs qui exportent le canola pour transformation à destination.

L'innovation et le commerce international sont le moteur de l'industrie du canola. Comme l'a dit Serge, le canola est un produit d'invention canadienne et, grâce à la recherche et à l'innovation, il constitue souvent la plus importante source de revenus pour les agriculteurs canadiens.

Plus de 90 % du canola que nous cultivons au Canada est exporté vers les marchés du monde entier. Et nous avons un plan pour en exporter encore plus. Notre plan s'appelle Vision 2025 et son objectif est de faire croître la demande pour l'huile, le tourteau et les semences de canola, et de répondre à cette demande au moyen d'une production durable et en visant une amélioration du rendement. Nous voulons atteindre une production de 26 millions de tonnes d'ici 2025.

Pour mettre les choses en perspective, lorsque nous atteindrons notre objectif, cela représentera 4,5 milliards de dollars de plus en exportations de canola chaque année. Comme nous visons l'objectif du gouvernement du Canada de 75 milliards de dollars en exportations d'ici 2025, la création de conditions propices à la croissance au moyen de la recherche et de l'innovation est un élément important de notre industrie qui amène 4,5 milliards de dollars à cet objectif d'exportation.

Aujourd'hui, je voudrais parler de trois conditions nécessaires pour permettre à l'innovation de stimuler les exportations de canola, soit la création d'un climat favorable à l'investissement privé dans l'innovation dans le domaine des semences, le maintien de partenariats de recherche entre l'industrie et le gouvernement fédéral et la promotion de règles fondées sur la science à l'échelle internationale.

Je parlerai d'abord de l'importance d'un climat positif en matière de réglementation et d'investissement pour l'innovation dans le canola, appuyée par le secteur privé.

Dans le secteur du canola, l'innovation dans le domaine des semences plantées par les agriculteurs est stimulée par l'investissement privé. Par conséquent, il est très important que le climat de réglementation et d'investissement en ce qui concerne l'innovation dans le domaine des semences de canola favorise un accès prévisible au marché. Lorsque des innovations comme les traits biotechnologiques ne peuvent être commercialisées, l'accès au marché est imprévisible.

À l'heure actuelle, trois traits de semences de canola mis au point à l'aide de la biotechnologie ne peuvent être commercialisés parce qu'ils ne sont pas encore approuvés en Chine. Ils ont été approuvés au Canada depuis 2012 et ont été approuvés dans tous les autres grands marchés du canola. Lorsqu'ils seront approuvés, ces traits de semences aideront les agriculteurs canadiens à adopter l'innovation et à être plus concurrentiels à l'échelle internationale.

Nous avons été heureux de voir le ministre MacAulay souligner l'importance de ces approbations avec son homologue chinois il y a deux semaines. L'industrie estime que l'approbation des traits permettra aux agriculteurs de produire environ 400 millions de dollars de plus en canola par année en utilisant la même superficie de terre. Il s'agit d'un véritable bond pour la productivité du canola. Cette amélioration de la productivité proviendra de l'augmentation du rendement de la nouvelle génétique des semences en association avec les nouveaux traits.

En regardant vers l'avenir, nous devons également veiller à ce que notre approche réglementaire en matière d'innovation dans le domaine de la sélection végétale continue de soutenir les investissements. En tant que membre du Conseil des grains du Canada, nous appuyons les recommandations qu'il a présentées au Comité il y a quelques semaines.

Deuxièmement, le maintien des partenariats de recherche entre l'industrie et le gouvernement fédéral est important pour la pérennité de l'innovation. Les partenariats entre le gouvernement et l'industrie en vue d'appuyer la recherche publique, comme la grappe agroscientifique du canola, sont la pierre angulaire d'un avenir prospère.

Par l'entremise de la grappe agroscientifique du canola, l'investissement fédéral a stimulé l'investissement privé et nous a permis de faire avancer la recherche publique. La grappe a contribué au maintien de l'accès aux marchés essentiels, à la préservation de la biodiversité et à la découverte des propriétés bénéfiques du canola.

Par exemple, grâce à la grappe de recherche, un plan d'atténuation des risques liés à la jambe noire a été élaboré pour réduire l'impact de cette maladie sur les plants de canola et la possibilité qu'elle soit transférée aux cultures de colza chinoises. Il s'agit d'un excellent résultat parce que la jambe noire est une maladie qui a réduit les récoltes et qui a mis à l'épreuve notre accès au marché chinois.

La recherche en grappe nous a également permis de faire de la biodiversité une priorité pour les agriculteurs. Elle nous a aussi permis de mettre à jour les seuils économiques relatifs à l'utilisation d'insecticides pour empêcher les insectes comme la fausse-teigne des crucifères de manger le canola. En utilisant des insecticides seulement lorsqu'il y a un besoin économique, les producteurs permettent aux insectes bénéfiques et aux pollinisateurs sauvages de prospérer. Mais nous n'avons pas encore fini.

● (1625)

Chaque année, le Conseil du canola réunit des producteurs, des entreprises des sciences de la vie, des chercheurs universitaires et des scientifiques d'Agriculture Canada dans le cadre du Forum sur la découverte du canola afin de déterminer les besoins et les possibilités les plus importants en matière de recherche. Le forum a été une occasion formidable de coordonner les besoins en matière de recherche et d'en établir les priorités, en veillant à ce que les investissements soient faits dans les projets qui produiront les meilleurs rendements.

Nous espérons que l'innovation et le transfert des connaissances se poursuivront pour le canola grâce à notre application de la grappe agroscientifique au Partenariat agricole canadien. Nous sommes ravis des nouvelles possibilités d'utiliser les protéines de canola pour les humains, de réduire les émissions de gaz à effet de serre en optimisant l'utilisation de l'azote et d'améliorer la récolte tout en capturant plus de carbone dans la plante de canola.

Ce qui m'amène à mon dernier point.

Pour que le commerce soit prévisible et stable, le Canada doit promouvoir une réglementation fondée sur la science à l'échelle internationale. Afin d'y parvenir, il faut que nos scientifiques puissent collaborer avec des homologues d'autres pays. Cela signifie que les organismes de réglementation comme l'Agence canadienne d'inspection des aliments et l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire doivent avoir le mandat et les ressources nécessaires pour promouvoir des règles commerciales fondées sur la science à l'échelle internationale. Qu'il s'agisse de règlements et de normes concernant la salubrité des aliments, tant pour les humains que pour les animaux, les produits de protection des cultures ou la santé des végétaux, pour accroître les exportations de canola, il faut une approche pancanadienne qui inclut nos scientifiques.

En conclusion, le canola est devenu une réussite canadienne parce que la recherche et l'innovation nous ont permis d'être concurrentiels à l'échelle mondiale. Nous sommes ravis d'aider le Canada à atteindre son objectif de 75 milliards de dollars en exportations agroalimentaires d'ici 2025. Le soutien d'un climat d'investissement favorable sera important à cet égard. L'approbation en temps opportun des caractères biotechnologiques, la création de partenariats de recherche et la promotion de règles scientifiques à l'échelle internationale aideront notre industrie à continuer de soutenir un quart de million d'emplois au Canada.

Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup.

Malheureusement, les cloches sonnent et nous devons retourner à la Chambre, mais nous avons consigné vos déclarations préliminaires.

Nous allons d'abord nous réunir à huis clos rapidement.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>